

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME Réunion de 2016

Séance du 19 octobre 2016

**CD20161019_36
id. 2902**

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

AVENIR DE L'ADE 82 ET NOVALIA 82

Lors du vote du budget primitif 2016, Monsieur le Président avait évoqué les perspectives d'avenir pour l'Agence de Développement Économique (ADE 82) et la pépinière d'entreprise (NOVALIA 82).

Si la loi NOTRe du 7 août 2015, a autorisé le Département à maintenir les financements à ces deux structures créées par le Conseil Départemental pour 2016, année de transition, il convient aujourd'hui d'organiser la poursuite de ces outils économiques au service des entreprises du Tarn-et-Garonne par des opérateurs désormais en charge de ces compétences.

Suite aux différents échanges de Monsieur le Président avec Madame DELGA, Présidente de la Région Occitanie, cette dernière a confirmée par courrier du 6 septembre 2016, sa volonté de « *bâtir un modèle régional de l'accompagnement local, dans lequel le personnel des agences de développement économique départementales serait intégré au sein des agences régionales, afin de respecter la loi NOTRe* ». Il s'agit de l'agence MADEELI.

D'autre part, elle mentionne dans ce courrier, la création d'une « Maison de la Région » dans chaque département en 2017. Elle accueillera les agents pour le développement économique, l'emploi, l'orientation et la formation, et éventuellement à terme les services chargés du transport scolaire.

Dans cette perspective, Monsieur le Président poursuit la réflexion avec la Région dans le cadre des objectifs fixés à savoir : offrir aux porteurs de projets, une organisation lisible et de proximité pour la création d'emplois et de richesses sur notre territoire.

En ce qui concerne la participation du Conseil Départemental 2016 à l'ADE :

L'ADE 82 compte aujourd'hui 5 agents, contre 8 en début d'année. Ainsi le budget prévisionnel de 290 382 €, voté lors de la réunion des 12 et 13 avril 2016, peut être ramené à un montant inférieur, au vu des besoins de l'agence jusqu'au 31 décembre 2016, soit **164 000 €**.

En conclusion, Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer l'avenant à la convention annuelle de moyens de l'ADE 82 pour 2016 qui ramène la participation au budget de fonctionnement à **164 000 €**.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission développement économique, emploi,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des informations données concernant les perspectives d'avenir de l'ADE et de NOVALIA 82 ;
- Approuve l'avenant à la convention annuelle de moyens conclue avec l'ADE pour 2016 ramenant la participation au budget de fonctionnement à 164 000 € compte tenu des besoins de l'Agence jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé, au nom et pour le compte du département.

Pour l'adoption : 17

Avis contraires : 3

Abstentions : 10

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC